



**GUIDE METHODOLOGIQUE DE GESTION
DES RISQUES A LA DGTC**

Référence :
DGTC-DQN-PM3-GUI-01-2022
Version : projet
Date d'édition : 06/01/2023
Page : 1/17

Rédaction du document	Vérification du document	Validation du document
<p>M KOFFI Sinclair</p> <p>Inspecteur Vérificateur Principal</p> <p>Visa :</p> 	<p>Monsieur KASSI N'Guessan Jacques</p> <p>Directeur de la Qualité et de la Normalisation</p> <p>Visa :</p> 	<p>Monsieur AHOUSI Arthur</p> <p>Directeur Général Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique</p> <p>Visa :</p>  <p>Pour le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et par Délégation Le Directeur Général Adjoint AHOUSI Arthur Augustin Pascal</p>
Gestionnaire du document	-Direction de la Qualité et de la Normalisation	
Destinataires pour action	Destinataire pour information	Validité
Pilotes et contributeurs de processus	Direction Générale	À compter du :



Table des matières

1. Objet.....	3
2. Documents de référence.....	3
3. Domaine d'application	3
4. Sigles et Abréviations.....	3
5. Termes et définitions.....	4
6. Cadre méthodologique	5
6.1. Compréhension du contexte, des parties intéressées et des objectifs de la Direction Générale du Trésor Public et de ses processus.....	6
6.2. Identification des risques	7
6.3. Analyse des risques.....	7
6.4. Evaluation des risques.....	10
6.5. Définition du plan d'actions de maîtrise des risques ou réponse aux risques.....	12
6.6. Surveillance des risques.....	13
6.7. Revue et mise à jour des référentiels de contrôle interne et des plans d'actions de maîtrise des risques.....	13
7. Rôle des acteurs.....	14
7.1. Direction Générale.....	14
7.2. Pilotes de processus :.....	14
7.3. Direction des Etudes, des Méthodes et de l'Organisation, Pilote du PM2.....	14
7.4. Direction de la Qualité et de la Normalisation, Pilote du PM3	15
7.5. Directions, Circonscriptions Financières, Services Contributeurs sur les processus : ...	15
7.6. Responsables d'unité Administrative.....	15
7.7. Chefs de Services et personnel.....	16
7.8. Chefs de Service Qualité et Contrôle Interne.....	16
7.9. Comité de Pilotage du Système de Management Intégré.....	16
7.10. Division de l'audit interne de l'IGT.....	17
7.11. Comité des Risques.....	17
8. Communication sur les risques.....	17
9. Renforcement des capacités sur la maîtrise des risques	17



1. Objet

Le présent guide décrit les modalités d'identification, d'analyse, d'évaluation, de traitement et de surveillance des risques à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

2. Documents de référence

L'approche méthodologique de la présente procédure est basée sur :

- Les principes et lignes directrices du référentiel ISO/FDIS 31000 version 2018 « Management du risque- Principes et lignes directrices » ;
- La Composante 2 du COSO 2013 « Evaluation des risques » ;
- La Composante 3 du COSO 2013 « Activités de contrôle ».

3. Domaine d'application

La méthodologie adoptée s'applique à l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des risques et du Contrôle Interne au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Elle concerne tous les processus et toutes les activités de la DGTCP.

4. Sigles et Abréviations

ISO : International Organization for Standardization ou Organisation internationale de normalisation. C'est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). Les comités techniques de l'ISO sont chargés d'élaborer des Normes internationales.

ISO 9000 version 2015 : Systèmes de management de la qualité -Principes essentiels et vocabulaire.

Norme internationale élaborée par le Comité Technique ISO/TC 176, Management et assurance de la qualité, sous-comité SC1, Concepts et terminologie qui fournit les concepts fondamentaux, les principes et le vocabulaire des systèmes de management de la qualité (SMQ) et sert de base aux autres normes relatives aux systèmes de management de la qualité.

TC : Comité Technique

ISO 31 000 : Management du risque- Lignes directrices

Norme internationale élaborée par le comité technique ISO/TC 262, Management du risque qui fournit des lignes directrices concernant le management du risque auquel sont confrontés les organismes



COSO 2013 : Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, est un référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission aux Etats Unis à la suite des scandales financiers et comptables du début des années 2000 que ce pays a connus.

IDE : Investissements Directs Etrangers

5. Termes et définitions

Contexte d'un organisme : combinaison d'enjeux internes et externes pouvant avoir un effet sur l'approche d'un organisme en ce qui concerne la détermination et la réalisation de ses objectifs (Cf. ISO 9000 : 2015).

Processus : ensemble d'activités corrélées ou en interaction qui utilise des éléments d'entrée pour produire un résultat escompté (Cf. ISO 9000 : 2015).

Risque : Effet de l'incertitude sur les objectifs (Cf. ISO 31000 :2018)

Possibilité qu'un évènement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs (Cf. COSO 2013)

Au sens du Trésor Public, le risque se définit comme tout évènement qui peut empêcher la réalisation des objectifs.

Trois (03) éléments caractérisent le risque : l'évènement, sa probabilité (P) et son impact (I).

Management du risque : Activités coordonnées pour orienter et diriger un organisme vis-à-vis du risque (Cf. ISO 9000 : 2015).

Source de risque : Tout élément qui, seul ou combiné à d'autres, est susceptible d'engendrer un risque. (Cf. ISO 31000 :2018).

Les principales sources du risque des organisations sont le contexte interne et externe, les Parties Prenantes ou parties intéressées et les activités menées pour réaliser les objectifs.

Partie intéressée ou partie prenante : personne ou organisme qui peut soit influencer sur une décision ou une activité, soit être influencée ou s'estimer influencée par une décision ou une activité (Cf. ISO 9000 : 2015).

Moyen de maîtrise : Action qui maintient et/ou modifie un risque (Cf. ISO 31000 :2018).



Un moyen de maîtrise du risque inclut, sans toutefois s'y limiter, n'importe quels processus, politique, dispositif, pratique ou autres conditions et/ou actions qui maintiennent et/ou modifient un risque.

Identification des risques : activité ayant pour but de recherche et de description des risques (Cf. ISO 31000 :2018).

Analyse du risque : activité ayant pour but de comprendre la nature du risque et ses caractéristiques, y compris le niveau de risque, le cas échéant. Il implique la prise en compte détaillée des incertitudes, des sources de risque, des conséquences, de la vraisemblance, des événements, des scénarios, des moyens de maîtrise et de leur efficacité (Cf. ISO 31000 :2018).

Evaluation du risque : consiste à comparer les résultats de l'analyse du risque aux critères de risque établis afin de déterminer si une action supplémentaire est exigée (Cf. ISO 31000 :2018).

Risques inhérents : ce sont les risques « bruts » sans prise en compte des dispositifs et mesures de contrôle déjà en place pour les mitiger.

Risques résiduels ou risques nets : Ce sont les risques prenant en compte les dispositifs et les mesures de contrôle mis en place pour les mitiger.

Risques majeurs : Risque dont les effets négatifs sont considérables, dépassant parfois les capacités de réaction de l'organisme et dont la réalisation est souvent, mais pas toujours, faiblement probable.

Appétence au risque : niveau de risque global qu'une organisation est disposée à assumer dans la poursuite de ses objectifs stratégiques.

Univers des risques : Ensemble des risques susceptibles de survenir au sein d'une organisation.

6. Cadre méthodologique

La procédure de cartographie et gestion des risques comprend les différentes étapes suivantes :

- Compréhension du contexte, des parties intéressées et des objectifs de l'organisme ou du processus ;
- Identification des activités du processus;
- Identification des risques ;
- Analyse des risques
- Evaluation des risques;
- Approche pour la définition du plan d'actions ou réponse aux risques;
- Formalisation du plan d'actions de réponses aux risques ;



- Surveillance des risques ;
- Revue des risques.
- Communication sur les risques
- Formation sur les risques

6.1. Compréhension du contexte, des parties intéressées et des objectifs de la Direction Générale du Trésor Public et de ses processus

Les sources de risques auxquels est exposé le Trésor Public sont :

- le contexte c'est-à-dire l'environnement externe et interne dans lequel il évolue,
- les parties intéressées avec lesquels il est en relation,
- les activités qu'il réalise pour atteindre ses objectifs.

La compréhension du contexte consiste à analyser les enjeux externes et internes pertinents par rapport à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Elle se fera à deux (2) niveaux:

Au niveau stratégique : par le Pilote du Processus PM2- Coordonner la Stratégie Institutionnelle en vue de faire ressortir les éléments de l'environnement (interne, micro ou macro) pouvant avoir une influence sur la capacité du Trésor Public à réaliser ses objectifs.

La liste des parties intéressées pertinentes de la DGTCP ainsi que leurs besoins et attentes sont établies par le Pilote du Processus PM1-Gérer l'Ecoute client et la Communication.

Les risques associés à ces parties intéressées pertinentes sont également identifiés par le Pilote du PM2.

Ces risques sont validés par le Comité des risques.

Au niveau processus : l'analyse des enjeux externes et internes pertinents susceptibles d'influer sur la capacité des processus à atteindre leurs objectifs est réalisée par les pilotes de processus.

Les parties intéressées pertinentes de chacun des processus sont listées et les risques associés répertoriés.

L'analyse du contexte et de l'environnement est synthétisée dans une matrice (Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces) et est actualisée semestriellement pour tenir compte des changements éventuels au niveau du contexte général et de celui des processus (Cf. Annexe 1 : Matrice d'exploitation des résultats de la revue du contexte).

L'identification des parties intéressées pertinentes est formalisée sur la matrice de surveillance des parties intéressées pertinentes (Cf. Annexe 2 : Matrice de surveillance des parties intéressées pertinentes).

6.2. Identification des risques

Sur la base des objectifs stratégiques et opérationnels assignés par la Direction Générale à chaque processus, les risques sont identifiés et listés par processus.

L'identification des risques se fait selon les 3 éléments d'entrée suivants :

Risques liés au contexte : Quels éléments du contexte influent sur l'atteinte des objectifs (forces, faiblesses, opportunités, menaces précédemment identifiées) ?

Risques liés aux parties intéressées : comment les parties pertinentes peuvent-elles empêcher le Trésor Public ou le processus de réaliser les objectifs ?

Risques liés aux activités et aux opérations mises en œuvre pour réaliser les objectifs : Quels autres événements liés à la réalisation des activités sont susceptibles d'influer sur l'atteinte des objectifs ?

L'identification des risques est coordonnée par la Direction de la Qualité et de la Normalisation, chargée d'encadrer le processus en consolidant tous les éléments identifiés par les pilotes de processus.

Techniques d'identification des risques

Les risques sont identifiés en combinant les connaissances et l'expérience des membres du personnel. Les techniques d'identification des risques utilisées par le Trésor Public sont principalement, les travaux en atelier et les réunions de services.

6.3. Analyse des risques

L'analyse du risque a pour but de comprendre la nature du risque et ses caractéristiques, y compris le niveau de risque.

A l'issue de l'identification, une liste des risques ainsi que leurs typologies est établie par processus.

Les risques ainsi que leur typologie sont enregistrés dans le référentiel de contrôle interne du processus (Annexe 3 : Référentiel de contrôle interne).

Le rattachement des risques à un type de risque s'appuie sur le tableau ci-dessous représentant l'univers des risques.

Univers des risques :

DOMAINE	TYPLOGIE	DEFINITION
STRATEGIQUE	Risques politiques, économiques et réglementaires	Risques découlant des événements ou décisions d'ordre politique ou administratif, nationales ou internationales pouvant entraîner des pertes



		<p>économiques, commerciales, d'investissements, ou financières.</p> <p>Exemples : climat politique délétère, protectionnismes, contrôle des changes, inconvertibilité de la devise, régime économique, incitation IDE, facilité des affaires, etc.</p>
	Image, réputation	<p>Evènement (un scandale qui contribuerait à ternir l'image ou la réputation de l'organisme.</p> <p>Exemple: Scandales d'ordre éthique, déontologique ou financier</p>
	Concurrence	<p>Risques générés par la concurrence.</p> <p>Exemple : Pratiques anticoncurrentielles ou concurrence déloyale (non-respect des règles de la concurrence, ententes illicites, dumping)</p>
	Partenariat	<p>Risques liés à un partenaire.</p> <p>Exemple : Dégradation de la réputation ou de l'image d'un partenaire</p>
	Gouvernance	<p>Risques liés à la gouvernance de l'organisme et au leadership des dirigeants.</p> <p>Exemples : Défaut d'exemplarité des dirigeants, Comportement non éthiques des dirigeants, Défaillance du contrôle interne.</p>
	Système d'Information	<p>Risques liés au Système d'information</p> <p>Exemples : Bugs informatiques, Pertes de données, défaillance du réseau,...</p>
	Positionnement-Marché	<p>Risques liés au positionnement ou rang (leader, challenger, moyenne, petit) de l'organisme ou de son produit sur son marché traditionnel.</p> <p>Exemple : perte de position (passer de leader à challenger ou moyen à petit)</p>
OPERATIONNELS	Gestion Financière	<p>Risques liés au mode de gestion financière des dirigeants.</p> <p>Exemple : risques liés aux placements d'excédent de Trésorerie. Risque systémique (effondrement d'un marché)</p>



	Marchés financiers	Risques liés aux interventions de l'organisme sur les marchés financiers. Exemples : risque de taux ou risques des taux d'intérêts, risque de change.
	Financements extérieurs	Risques liés aux financements (dette) extérieurs Exemples: défaut de paiement, retard d'échéance,...
	Logistique	Risques liés au stockage, à la conservation et aux moyens généraux Exemples: défaillance de détecteurs de faux billets, Pannes, rupture de stock.
	Réalisation des opérations	Risques liés aux opérations (défaillances humaines) Exemples: erreurs, perte de documents ou d'information
	Juridiques, Fiscal et juridique	Risques de procès, contentieux administratifs ou juridiques Exemples: amendes, pénalités, procès ; assignation devant une juridiction.
	Fraudes	Risques de fraudes
	Comptables	Risques liés aux opérations comptables. Exemples: soldes anormaux, erreur d'écriture, retard de clôture,...
	Communication	Risques liés à communication Exemple : inefficacité de la communication
	Ressources Humaines	Risque liés à la compétence Exemples : Incompétence, perte de compétence.
	Sécurité	Accidents, Vols, intrusion, braquages,...
PERILS	Catastrophes naturelles	Inondations, séismes, éboulements, sécheresse, etc.
	Santé Publique	Epidémie, Pandémies
	Sécurité National ou régional	Guerres civiles, attaques de bandes armées, mines anti-personnel
	Terrorisme	Attaques terroristes

A l'issue de l'identification de la typologie du risque, la suite de l'analyse permet de déterminer les causes (facteurs), les conséquences du risque, les dispositifs et les mesures de contrôle existants. L'étape suivante consiste à une évaluation des risques identifiés, afin d'en déduire un classement par ordre d'importance ou « criticité ».

6.4. Evaluation des risques

L'évaluation du risque consiste à comparer les résultats de l'analyse du risque aux critères de risque établis afin de déterminer si une action supplémentaire est exigée.

Les risques inhérents sont les risques théoriques liés à l'activité. On les appelle aussi risques bruts c'est-à-dire sans prise en compte des dispositifs et mesures de contrôle déjà en place pour les mitiger.

L'analyse des risques au Trésor Public ayant pris en compte les dispositifs ou mesures de contrôle, l'évaluation des risques ne concerne que les risques résiduels. C'est-à-dire prenant en compte l'efficacité des dispositifs et mesures de contrôle existants.

Les risques identifiés sont évalués sur la base de leur criticité (C) qui est obtenue par le produit de sa vraisemblance ou probabilité d'apparition (P) et de son impact ou gravité (I).

Probabilité (P) : c'est la probabilité que l'évènement survienne. On l'appelle aussi occurrence ou vraisemblance de l'évènement.

Impact (I) : ce sont les conséquences de la survenance de l'évènement. On l'appelle aussi conséquence ou gravité.

Une grille de probabilités et d'impacts, permettant de déterminer la criticité (Criticité (C) = Probabilité de survenance (P) X Impact du risque (I)).

Echelle de Probabilité

score	Probabilité	Fréquence	Temps
1	Improbable	1 fois sur 500 : le risque c'est-à-dire l'évènement indésirable peut survenir une fois lorsque l'activité ou l'opération est réalisée 500 fois Exemple : sur 500 dossiers traités, il est probable qu'une erreur survienne sur 1 dossier.	> Tous les 10 ans Il est probable que l'évènement indésirable (risque) survienne au moins tous les 11 ans ou presque jamais.
2	Rare	1 fois sur 100 (le risque c'est-à-dire l'évènement indésirable peut survenir si on réalise 100 fois l'opération ou l'activité)	Tous les 10 ans : Il est probable que le risque survienne au plus tous les



			10 ans et au moins tous les 02 ans
3	Peu Fréquent	1 fois sur 20 (le risque c'est-à-dire l'évènement indésirable peut survenir si on réalise 20 fois l'opération ou l'activité)	Tous les ans : Il est probable que le risque survienne au plus 11 mois dans l'année et au moins une fois par an
4	Occasionnel	1 fois sur 5 (le risque c'est-à-dire l'évènement indésirable peut survenir si on réalise 5 fois l'opération ou l'activité)	Tous les mois : Il est probable que le risque survienne au moins une fois par mois
5	Fréquent	1 fois sur 2 ou systématiquement (le risque c'est-à-dire l'évènement indésirable peut survenir si on réalise 2 ou à chaque fois l'opération ou l'activité)	Tous les jours

Echelle de gravité

SCORE	IMPACT			
		Financier	Image/ Réputation	Conformité
1	Mineure	0 Francs CFA	Effet visible au sein de l'unité administrative	Non- respect d'une disposition interne à l'unité administrative (instruction, consigne, procédure interne au service)
2	Significative		Effet visible au niveau du processus	Non-respect d'une disposition du processus (instruction, consigne, procédure interne au processus)
3	Grave		Effet visible dans l'Administration du Trésor Public (Insatisfaction des parties intéressées internes)	Non-respect des instructions, orientations et décisions de la Direction Générale
4	Critique		Effet visible au niveau du cabinet ministériel	Non-respect des instructions,



				orientations et décisions du Cabinet Ministériel
5	Très critique	> 1 Francs CFA	Effet visible au niveau national et des autres parties intéressées externes (insatisfaction client et des autres parties intéressées externes)	Non-respect des dispositions légales et réglementaires

Echelle de Criticité

Criticité du Risque	Cotation
Elevée] 15;25]
Modérée] 5;15]
Faible	[1;5]

La probabilité, l'impact ainsi que la criticité des risques bruts qui en résultent sont intégrés dans les référentiels de contrôle interne des processus. (Annexe 3 : Référentiel de Contrôle Interne).

Il revient aux pilotes de processus de définir un plan d'actions complémentaire en vue d'assurer une meilleure gestion des risques.

6.5. Définition du plan d'actions de maîtrise des risques ou réponse aux risques

Tous les risques ne peuvent être réduits ou éliminés. Le plan d'actions de maîtrise des risques dépend donc des leviers dont dispose la DGTC sur chacun des risques.

Les mesures de contrôle et les dispositifs de maîtrise ont un coût qui doit être pris en compte dans la définition du plan d'actions de maîtrise des risques.

Les mesures de contrôle et les dispositifs de maîtrise doivent générer des avantages/gains qui surpassent les coûts qu'ils induisent.

Les meilleures mesures de contrôles sont donc celles qui permettent au Trésor Public d'atteindre ses objectifs de la manière la plus efficace, au coût le plus faible.

La DGTC peut apporter une réponse à un risque de différentes manières. Les techniques de gestion des risques les plus courantes sont les suivantes :



- **L'acceptation** : il s'agit d'accepter le niveau du risque tel qu'il apparaît sans rien faire. L'acceptation suppose de déployer un plan d'actions uniquement lorsque le risque se produit de manière à en gérer les impacts. Il peut s'agir d'un plan d'urgence en cas de sinistre par exemple.
- **La prévention** : Elle consiste à identifier des moyens d'éviter l'exposition au risque. Il s'agit d'empêcher que le risque ne survienne.
- **Le transfert** : Il s'agit de partager le risque avec une autre entité ou de la lui transférer entièrement. Cette entité peut être par exemple une compagnie d'assurance.
- **La protection** : Elle consiste à établir des mesures de contrôle internes pour réduire l'impact potentiellement négatif des risques et des incertitudes, afin d'éviter/mitiger les dommages que ces risques pourraient avoir sur les objectifs poursuivis. Il ne s'agit plus d'empêcher la survenance du risque (comme dans la prévention) mais de mieux s'organiser pour en réduire les impacts en cas de survenance. Il peut s'agir de cautionnement des comptables publics par exemple.

Sur la base des référentiels de contrôle interne, les pilotes de processus définissent la réponse la mieux adaptée à chaque risque en fonction de sa spécificité et des objectifs poursuivis.

La Direction de la Qualité et de la Normalisation apporte son appui pour encadrer le processus. **Toutefois, la définition des réponses aux risques n'incombe pas à la DQN, mais plutôt aux pilotes des processus eux-mêmes.**

Les pilotes de processus devront accorder une attention toute particulière aux risques les plus significatifs ou majeurs et les traiter en priorité dans le cadre du processus de management des risques de la DGTC.

Une fois les risques résiduels sont évalués, les risques à traiter sont intégrés dans le plan d'actions de maîtrise des risques. (Cf. Annexes 4 : Plan d'actions de maîtrise des risques). Seuls les risques résiduels à criticité élevée ou modérée sont pris en charge dans le plan d'actions de maîtrise des risques.

6.6. Surveillance des risques

La surveillance des risques est réalisée au travers du formulaire de surveillance des risques (Annexe 5 : Formulaire de surveillance des risques). Seuls les risques élevés, modérés ou majeurs font l'objet de surveillance.

La surveillance des risques est réalisée selon la fréquence et l'échantillonnage définis dans le plan d'action de maîtrise des risques.

6.7. Revue et mise à jour des référentiels de contrôle interne et des plans d'actions de maîtrise des risques



Les référentiels de contrôle interne font l'objet de revue et de mise à jour une fois par an. Toutefois, ils peuvent être mis à jour en cas de survenance de nouveaux risques sur le processus.

La revue permet d'identifier les nouveaux risques apparus, de les analyser puis de les évaluer. Elle évalue également l'efficacité des mesures de contrôle des précédents risques identifiés dans les Référentiels de Contrôle Interne.

7. Rôle des acteurs

7.1. Direction Générale

Elle est chargée de:

- définir les orientations générales en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques ;
- définir les règles de gouvernance du Trésor Public ;
- définir l'appétence aux risques de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- définir les responsabilités et autorités en matière de gestion des risques ;
- valider les référentiels de contrôle interne et de maîtrise des risques.

7.2. Pilotes de processus :

Ils sont chargés pour le processus dont ils assurent le pilotage de :

- communiquer sur les enjeux de la maîtrise des risques ;
- l'analyse du contexte interne et externe ;
- l'identification des Parties Intéressées Pertinentes ;
- l'identification, l'analyse, l'évaluation et le traitement des risques;
- définir le plan d'actions de maîtrise des risques pour les risques résiduels, modérés et élevés ;
- surveiller les risques élevés et modérés dont ils sont propriétaires ;
- rendre compte de l'efficacité du dispositif et des mesures de maîtrise des risques ;
- faire la revue et la mise à jour des référentiels de contrôle interne et des plans d'actions de maîtrise des risques.

7.3. Direction des Etudes, des Méthodes et de l'Organisation, Pilote du PM2

En plus des missions attribuées à l'ensemble des pilotes de processus, elle est chargée spécifiquement au niveau stratégique de :

- l'analyse du contexte interne et externe du Trésor Public ;
- l'identification des Parties Intéressées Pertinentes du Trésor Public ;



- l'identification, l'analyse, l'évaluation et le traitement des risques stratégiques;
- définir le plan d'actions de maîtrise des risques pour les risques résiduels, modérés et élevés ;
- surveiller les risques stratégiques élevés et modérés ;
- rendre compte de l'efficacité du dispositif et des mesures de maîtrise des risques stratégiques,
- faire la revue et la mise à jour des référentiels de contrôle interne et des plans d'actions de maîtrise des risques stratégiques.

7.4. Direction de la Qualité et de la Normalisation, Pilote du PM3

En plus des missions attribuées à l'ensemble des pilotes de processus, elle est chargée spécifiquement de:

- définir la méthodologie d'identification, d'analyse, d'évaluation et de traitement des risques de la DGTC,
- coordonner l'identification, l'analyse, l'évaluation des risques et l'élaboration des référentiels de contrôle interne,
- rendre compte de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques de la DGTC,
- assurer la formation, la sensibilisation et l'assistance des services à la mise en œuvre des outils et méthodes du contrôle interne et de maîtrise des risques,
- assurer le secrétariat du Comité Risque.

7.5. Directions, Circonscriptions Financières, Services Contributeurs sur les processus :

Ils sont chargés au niveau local pour le processus dont ils sont contributeurs de :

- La communication sur les enjeux de la maîtrise des risques
- l'analyse du contexte interne et externe,
- l'identification des Parties Intéressées Pertinentes,
- l'identification, l'analyse, l'évaluation et le traitement des risques,
- définir le plan d'actions de maîtrise des risques pour les risques résiduels, modérés et élevés,
- surveiller les risques élevés et modérés dont ils sont propriétaires,
- rendre compte de l'efficacité du dispositif et des mesures de maîtrise des risques,
- faire la revue et la mise à jour des référentiels de contrôle interne et des plans d'actions de maîtrise des risques.

7.6. Responsables d'unité Administrative

Ils sont chargés pour l'unité administrative dont ils ont la charge de :

- communiquer sur les enjeux de la maîtrise des risques,
- l'analyse du contexte interne et externe,
- l'identification des Parties Intéressées Pertinentes,
- l'analyse des risques à savoir l'identification, l'évaluation et du traitement des risques,
- définir le plan d'actions de maîtrise des risques pour les risques résiduels, modérés et élevés,
- surveiller les risques élevés et modérés dont ils sont propriétaires,
- Rendre compte de l'efficacité du dispositif et des mesures de maîtrise des risques,
- faire la revue et la mise à jour des référentiels de contrôle interne et des plans d'actions de maîtrise des risques,
- communiquer aux pilotes de processus les données et informations relatives à l'analyse des risques à savoir l'identification, l'évaluation et le traitement des risques.

7.7. Chefs de Services et personnel

Ils sont chargés de la mise en œuvre effective des mesures de contrôle identifiées dans les référentiels de contrôle interne.

7.8. Chefs de Service Qualité et Contrôle Interne

Ils sont chargés de :

- assister les Responsables d'unité Administrative, les Contributeurs et les pilotes de processus dans leurs responsabilités de gestion des risques,
- rendre compte aux Pilotes de processus, aux Responsables d'unités Administratives et aux contributeurs dont ils dépendent de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques,
- assurer la formation, la sensibilisation et l'assistance à la mise en œuvre des outils et méthodes du contrôle interne et la maîtrise des risques des services auxquels ils appartiennent,
- effectuer la surveillance des risques sous l'autorité du responsable de l'unité administrative,
- communiquer sur les enjeux de la maîtrise des risques.

7.9. Comité de Pilotage du Système de Management Intégré



Il a pour rôle au sein de la Direction Centrale, du Poste Comptable Général ou de la Circonscription Financière de :

- communiquer sur les enjeux de la maîtrise des risques,
- s'assurer de l'application du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques,
- s'assurer de la mise en œuvre des recommandations issues de la surveillance des risques ;
- produire régulièrement un reporting sur la maîtrise des risques.

7.10. Division de l'audit interne de l'IGT

Elle a pour principaux rôles de :

- donner son avis sur les outils du dispositif de Contrôle Interne et de maîtrise des risques du Trésor Public,
- procéder à des évaluations indépendantes de l'efficacité du dispositif de gestion des risques, les résultats de cette évaluation sont discutés en comité des risques et en comité d'audit.
- formuler des recommandations à la Direction Générale suite aux évaluations et missions d'audit mises en œuvre afin de susciter la définition de plans d'actions à court, moyen et long termes,
- notifier les risques identifiés suite aux missions d'audit interne aux pilotes de processus et aux responsables d'unités administratives en vue de leur intégration aux référentiels de contrôle interne avec copie à la DQN

7.11. Comité des Risques

Il est chargé de :

- se prononcer sur les référentiels de contrôle interne et la cartographie des risques,
- veiller à la sensibilisation des agents sur la maîtrise des risques,
- veiller au déploiement des outils de contrôle interne et de maîtrise des risques,

8. Communication sur les risques

La communication sur les risques est réalisée selon le cas lors des revues de direction, des comités de direction, des sessions du comité risque, des sessions des Comité de Pilotage des Système de Management Intégré, des missions d'audit, des réunions de Service, etc.

9. Renforcement des capacités sur la maîtrise des risques

Le renforcement des capacités des acteurs, sur la gestion des risques est réalisée selon le cas par la formation en ligne ou en présentiel, par le coaching et l'assistance des services.